



Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par M. Moig Sébastien

Paris, le

DRH-SDQVT-BAS-SM19-02

À l'attention de

Mesdames et Messieurs les chefs de SRH, S.G.D. et U.G.D.

Objet : Départ des agents originaires des DOM en congés bonifiés – Campagne été 2020

Mesdames, Messieurs,

Afin d'établir, à l'attention des compagnies aériennes, les plans prévisionnels de vols relatifs aux départs en congés bonifiés de l'été 2020 (entre le 1er avril et le 31 octobre 2020) pour les agents originaires des D.O.M., je vous prie de bien vouloir faire parvenir au bureau de l'action sociale avant le 8 juillet 2019 les documents précisés en annexe 1.

Le modèle de dossier à distribuer aux agents est en ligne sur l'intranet (cf. annexe 1).

Vous trouverez également, joint en annexe 2, un rappel des conditions d'attribution et de la réglementation des congés bonifiés.

Les agents remplissant les conditions d'un départ l'été prochain peuvent être contactés dès à présent afin qu'ils soient en mesure de vous remettre, en temps voulu, les documents qui leur sont demandés.

Il en va de même pour les agents éligibles mais se trouvant momentanément en congé pour maladie, maternité ou accident de service.

Si certains justificatifs doivent être réactualisés dans le cadre de la détermination du centre des intérêts moraux et matériels, il n'est en revanche pas nécessaire pour les agents de transmettre des pièces déjà fournies lors d'un précédent dossier (livret de famille de l'agent, titre de propriété...). Chaque demande d'agent se rendant chez un proche parent doit être accompagnée de la copie intégrale de l'acte de naissance de la personne accueillante datée de moins de trois mois.

Je rappelle également que les certificats ou attestations d'hébergement établis par les mairies ultramarines ne sont plus acceptées.

Je vous remercie vivement de bien vouloir veiller au respect de ces indications, la présente note pouvant, dès réception, être diffusée auprès des agents.

Le bureau de l'action sociale se tient à votre disposition pour tout élément complémentaire qui vous serait utile.

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Philippe VIZERIE
Sous-Directeur de la qualité de vie au travail

